

## **Séance publique du 26 avril 2002**

### **Délibération n° 2002-0561**

commission principale : développement économique

objet : **Association pour la promotion des éco-entreprises lyonnaises (Appel) - Convention - Soutien financier**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques

#### **Le Conseil,**

Vu le rapport du 10 avril 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine soutient depuis plusieurs années l'émergence du secteur des éco-acteurs composés des acteurs publics et privés (centres de recherche, écoles, universités, centres de formation, sociétés de conseil, entreprises industrielles) développant des produits ou services liés à l'environnement à travers le pôle environnement de la Communauté urbaine-génies des procédés.

Le savoir-faire lyonnais est particulièrement reconnu dans les domaines de l'eau, de l'air, de la pollution des sols et de l'acoustique.

Les actions menées par ce pôle ont été essentiellement centrées sur la promotion nationale et internationale du savoir-faire local, notamment à l'occasion du salon Pollutec ainsi que des rapprochements entreprises-universités.

Au sein de ce pôle, les entreprises se sont regroupées au sein de l'Association pour la promotion des éco-entreprises lyonnaises (Appel) avec laquelle la Communauté urbaine a conventionné un programme d'actions pour la période 1999-2001.

#### **Le bilan de la convention -**

Les objectifs assignés à la précédente convention étaient le développement de l'association (au départ trente adhérents) pour faire reconnaître les compétences locales ainsi que l'animation et la promotion de ce secteur.

Les principaux éléments du bilan de l'association sont les suivants :

- en trois ans, elle a su devenir fortement représentative vis-à-vis des éco-entreprises puisque les entreprises qu'elle regroupe représentent 4 590 personnes, soit 80 % des effectifs salariés du secteur et un chiffre d'affaires de 840 M€, soit 95 % du chiffre d'affaires du secteur. Elle regroupe aussi bien des start-up que des entreprises filiales de grands groupes,

- l'Appel a assuré avec la Communauté urbaine l'animation du pôle environnement par la tenue régulière de groupes de travail sur des thématiques comme la santé et l'environnement, les analyses et les mesures, le management de l'environnement, les sites et les sols pollués ainsi que le bruit,

- l'Appel a développé des services inter-entreprises : la mise en réseau, la mutualisation des actions de promotion, la création d'un site Internet et d'un service emploi...

L'Appel a donc rempli les objectifs qui lui étaient assignés.

### Le contexte actuel -

La Communauté urbaine a assuré, ces dernières années, un fort soutien aux actions liées à ce secteur, notamment à travers la présence à Pollutec, la réalisation d'actions de promotion, de rapprochement avec les universités et souhaite, aujourd'hui, réorienter ses actions liées à l'environnement autour du concept de développement durable. C'est pourquoi il est proposé que l'Appel assure directement l'animation du pôle environnement et génie des procédés.

### Le programme d'action 2002-2004 -

L'Appel assurera sur ses fonds propres les missions traditionnellement dévolues à une association d'entreprises à savoir :

- un rôle d'association d'entreprises : représentativité, promotion du savoir-faire, propositions en matière de stratégie formation, exportation, développement technologique, centre de ressources locales en environnement,
- un rôle de réseau d'entreprises pour le parrainage, pour le soutien et le développement de start-up de l'environnement.

Elle assurera l'animation du pôle environnement et génie des procédés, à savoir :

- animer :

. le réseau des éco-technologies,

. les groupes de travail thématiques des éco-acteurs : analyses et mesures environnementales, bruit, éco-management, santé et environnement, sites et sols pollués et de nouvelles thématiques, sous forme de véritables carrefours d'échanges auprès de l'ensemble des éco-acteurs (industriels, universités, grandes écoles, recherche, collectivités)

- être un acteur du réseau des villes en matière d'environnement.

Ces actions seront mises en œuvre sous la direction d'un conseil d'orientation du pôle composé de trois collèges : scientifiques, entreprises, institutions, les moyens logistiques étant fournis par la Communauté urbaine.

Cette animation serait assurée par le délégué général de l'Appel, installé dans le parc technologique de la Porte des Alpes.

Il est proposé au Conseil de soutenir ces actions pour une durée de trois ans.

Plan de financement annuel en euros :

Libellé	Dépenses	Libellé	Recettes
fonctionnement de l'Appel	80 400 €	cotisations des adhérents	50 400 €
		contributions des membres de l'Appel	30 000 €
animation du pôle environnement	58 600 €	Communauté urbaine	53 300 €
		autres recettes	5 300 €
total	139 000 €		139 000 €

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique ;

**DELIBERE**

**1° - Accorde** son soutien à l'Association pour la promotion des éco-entreprises lyonnaises (Appel) pour un montant total, sur trois ans, de 159 900 € : 2002, 2003 et 2004.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer la convention avec l'Appel.

**3° - La dépense** correspondante, pour l'année 2002, de 53 300 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 2002 - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,